

APPEL A PROJETS

Coopération universitaire et scientifique 2024

L'Institut français d'Algérie (IFA) lance son appel à projets de coopération scientifique et universitaire entre des universités françaises, des établissements français d'enseignement supérieur, des centres français de recherche et leurs homologues en Algérie.

1. Types de projets éligibles :

- Préparation ou poursuite de projets universitaires et/ou scientifiques bilatéraux (accueil délégation, convention de jumelage, réunion de travail, séjour scientifique...)
- Organisation d'événements scientifiques en Algérie (colloque, conférence, séminaire, atelier, masterclass...);
- Développement de formations universitaires innovantes (e-learning, EAD), professionnalisantes, de doubles diplômes ou de diplômes, de cursus intégrés ;
- Renforcement de capacité des personnels administratifs et académiques (stage, formation des formateurs, préparation d'une HDR...)

**Cet appel à projets ne concerne pas les candidatures individuelles. Les projets de recherche scientifique en lien avec des projets retenus dans le cadre des programmes de Partenariat Hubert Curien – PHC Tassili pour l'Algérie, ou PHC Maghreb pour la région – ne seront pas prioritaires.*

***Le projet de collaboration doit démontrer l'implication financière des deux parties. Seules les activités prévues en 2024 pourront faire l'objet d'un financement, sans possibilité de prolongation ou report en 2025.*

2. Nature du soutien financier :

L'Institut français pourra prendre en charge :

- **Une bourse de séjour scientifique** : 1704 € nets par mois pour les doctorants non-inscrits en France et les docteurs ayant soutenu il y a moins de 5 ans (jeune chercheur) ou 2055 € nets par mois pour les chercheurs ayant obtenu une thèse depuis plus de 5 ans (chercheur confirmé). La durée de cette bourse peut aller de 15 jours à 2 mois.
- **Les billets d'avion aller-retour pour les Français se rendant en Algérie** ;
- **Les frais de séjour** (hébergement, restauration) pour les Algériens se rendant en France (« invitation ») ;
- **Une subvention** pour des établissements ou associations qui acceptent les virements de l'Ambassade de France (avant de faire votre demande de subvention, vous devez vous assurer que votre établissement ou tutelle accepte la subvention) ;

3. Modalités de candidature :

Les porteurs de projet prépareront une **fiche synthétique** (modèle ci-joint) présentant l'objet ou la thématique du projet, l'identité des demandeurs, le calendrier prévisionnel, la nature et la quantification des besoins identifiés (bourse scientifique, billets d'avion, frais de séjour, subvention).

Les projets doivent parvenir à l'Institut français d'Algérie **au plus tard le 7 avril 2024 à minuit** par voie électronique à l'adresse esr@if-algerie.com avec les pièces suivantes :

- La fiche projet incluant les prises en charge demandées ;
- Les CV des porteurs de projet algérien et français (4 pages maximum) ;
- Le programme prévisionnel s'il s'agit d'un événement scientifique (colloque...) ;
- Pour les demandes de bourses de séjour scientifique : copie du diplôme de doctorat ou certificat d'inscription en doctorat.

Les candidats ayant déjà bénéficié d'un soutien de l'IFA doivent impérativement joindre à leur demande un bilan du précédent soutien, ainsi qu'un rapport financier.

INSTITUT
FRANÇAIS